

**COMMUNE de LES IFFS : 2024 - 07**  
République Française  
**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 21 octobre 2024**

-----

Convocation affichée et envoyée le 16/10/2024

L'an **deux mille vingt-quatre et le vingt et un octobre** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.

**En exercice** : 10

**Présents** : M. Jean-Yves JULLIEN, Mme ARBEY Claire, M. BOURSAULT Claude, , Mme FAURE Odile, M. RADENAC Dominique, M. REGNAULT Yann, M. RUFFAULT Raphaël.

**Absents excusés** : Joseph ATTIMONT (Donne Pouvoir à Odile Faure) ; Nicole LEMAIRE, Evelyne BUSNEL.

**Secrétaire de séance** : Yann REGNAULT

*Ayant été constaté que le quorum est atteint, la séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur JULLIEN Jean-Yves, Maire de la commune de LES IFFS, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.*

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2024 et Désignation du/de la secrétaire de séance :**

- Le procès-verbal de la réunion du 09 septembre 2024 dont un exemplaire a été adressé à chaque membre, est soumis à l'approbation du Conseil ; il est **validé** par les membres du Conseil Municipal présents.
- **Sur proposition du Maire, Monsieur Yann REGNAULT** est désigné secrétaire de séance par les membres du conseil municipal présents.

\*\*\*\*\*

DELIBERATION 21.10.24-042 **Demande de subvention auprès de la CCBR « soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes» suite aux Journées du Patrimoine 2024**

La Communauté de communes Bretagne romantique, dans le cadre de ses fiches actions, peut subventionner la commune dans le cadre du « *Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes* ».

Ce dispositif permet aux petites communes d'obtenir une **aide forfaitaire annuelle de 305 €** pour leurs initiatives et/ou opérations qui contribuent à développer et animer la vie sociale de leurs communes.

Il est proposé de solliciter cette subvention pour l'organisation de la Journée du Patrimoine 2024 avec le marché de créateurs qui a eu lieu le 22 septembre dernier.

Un bilan moral et financier de l'opération accompagné des justificatifs des dépenses sera fourni à la CCBR pour le versement de cette aide.

	Montant HT	Montant TTC
Facture SELLERIE HIPONA	387,60 €	<b>387,60 €</b>
Total	387,60 €	<b>387,60 €</b>
Fonds propres	82,60 €	82,60 €
Emprunt	-	- €
Aide CCBR	305,00 €	305,00 €
TOTAL	387,60 €	<b>387,60 €</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter la Communauté de communes Bretagne romantique, pour obtenir une subvention au titre du « *Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes* » d'un montant de 305 € pour l'organisation de la Journée du Patrimoine et du marché des créateurs 2024 ;
- **S'ENGAGE** à fournir un bilan moral et financier de l'opération accompagné des justificatifs des dépenses liés à cette manifestation communale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de LES IFFS et la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

DELIBERATION 21.10.24-043 **Actualisation des tarifs SAUR 2025**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de statuer sur l'actualisation des tarifs **2025** de la redevance assainissement abonnement et consommation recouvrée par le service de la SAUR, il rappelle les tarifs des années précédentes comme suit :

REDEVANCES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Abonnement /An</i>	14.83 €	14.83 €	15.57 €	17 €	18 €	19 €	20 €	21 €	22 €
<i>Consommation /m3</i>	1.39 €	1.43 €	1.50 €	1,60 €	1.70 €	1,80 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'augmenter les redevances pour passer à un montant de **23 €** pour l'abonnement annuel et **2,20 €** pour la consommation au m<sup>3</sup>.
- L'actualisation des tarifs sera appliquée au **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

DELIBERATION 21.10.24-044 **Participation financière aux frais de restauration scolaire de la Chapelle-Chaussée 2024-2025 pour les élèves de LES IFFS**

La commune de La Chapelle-Chaussée a mis en place de nouveaux tarifs de restauration scolaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 soit :

- Pour un élève domicilié à la Chapelle-Chaussée : 5,31€/repas
- Pour un élève hors commune : 7,24 €/repas

Afin d'aider financièrement les familles des Iffs dont les enfants sont scolarisés dans l'une de ces 2 écoles, la commune de la Chapelle-Chaussée demande une participation aux frais de restauration scolaire pour les 6 élèves scolarisés sur cette commune en 2024-2025.

En cas d'accord une convention pourrait être établie.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **De VERSER** une participation financière d'un montant de **1 000 €** pour l'aide aux frais de restauration scolaire 2024-2025 à la commune de LA CHAPELLE-CHAUSSÉE pour les élèves des IFFS ;
- **De NE PAS AUTORISER** M. le Maire à signer de convention.

DELIBERATION 21.10.24-045 **Versement d'une subvention à l'association Ty Lylou**

Lors du concours de palets du 5 octobre dernier, le Comité des fêtes de Les Iffs a organisé une vente de repas à emporter et a souhaité reverser une partie de ses recettes, soit **350,00 €** au profit de l'association Ty'Lylou (lutte contre le syndrome d'Angelman) pour aider à l'achat de matériel spécifique afin que les gestes de la vie quotidienne en soient facilités.

M. le Maire propose de verser la même somme à cette association située à Tinténac.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **VERSER** la somme de **350 €** à l'association Ty Lylou de Tinténiac pour aider à l'achat de matériel spécifique.

DELIBERATION 21.10.24-046 **Acceptation d'un don anonyme**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 03.07.20-024 du 07 juillet 2020 autorisant M. le Maire à prendre décision pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Vu le projet d'acte de donation reçu le 30 septembre de Maître Schneegans, Notaire, avec comme modalité de donation une obligation d'emploi qui impose au donataire l'utilisation de la somme de 80 000 € à la participation au financement de la restauration des vitraux de l'église Saint-Ouen des Iffs.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de :

- **ACCEPTER** le don de **80 000 €** sous réserve qu'il ne soit grevé d'aucune charge présente et à venir ;
- **ACCEPTER la condition** de l'emploi de cette somme à la participation au financement de la restauration des vitraux de l'église Saint-Fiacre de la commune de LES IFFS qui se trouvent altérés par le temps et présentent un intérêt historique et artistique indéniable ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer le projet de donation tel qu'il a été présenté par maître Schneegans, notaire, en date du 27/09/2024 ;
- **De NOTER** que cette somme fera l'objet de l'émission d'un titre de recette établi sur le budget principal de la commune ;
- **De RESPECTER** l'anonymat demandé par le donateur

DELIBERATION 21.10.24-047 **Renouvellement de la convention FGDON 2025-2028**

La convention MULTI-SERVICES entre le FGDON et la Commune a pour finalité de mettre en place un service commun de lutte collective contre le frelon asiatique. Sur la Commune, nous avons 2 référents désignés chargés l'un ou l'autre de se rendre sur le site où le nid a été signalé pour vérifier et envisager les mesures nécessaires pour la destruction qui sera réalisée par des professionnels soit par le biais de la FGDON 35, en collaboration avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique ; la facture étant adressée à celle-ci.

Selon le barème départemental établi, la commune entre dans la tranche A1 de 0 à 500habitants et sa participation financière annuelle s'élève par conséquent de manière forfaitaire à **95 €**.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de renouveler cette convention Multi-services.

Le Conseil Municipal, après délibération décide par 1 abstention de :

- **ADOPTER** à l'unanimité (et une abstention) le renouvellement de la convention MULTI-SERVICES pour la période **2025-2028** entre le FGDON et la Commune concernant le service commun pour la destruction des nids de frelons asiatiques
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la Convention.

DELIBERATION 21.10.24-048 **Choix du commissaire enquêteur pour l'enquête publique Route de la Landelle**

Monsieur le Maire rappelle que la voie communale qui relie La Croix Daussé à la Landelle a fait l'objet depuis de nombreuses années de modifications de fait de son tracé entre la RD 21 et La Landelle. Ainsi, des propriétaires riverains ont vu leur propriété amputée d'une partie de leur terrain en bordure de voie avec intégration dans l'emprise de la voie communale.

A l'inverse, d'autres propriétaires riverains ont intégré à leurs parcelles des délaissés correspondants à l'ancien tracé. Une enquête publique doit être réalisée et un commissaire enquêteur désigné.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à prescrire l'ouverture de l'enquête publique relative au classement-déclassement de diverses portions latérales de la voie communale de la Landelle
- **DESIGNER Madame PRIOUL Christianne**, négociatrice en retraite, régulièrement inscrite sur la liste préfectorale des commissaires enquêteurs, en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur la voie communale de la Landelle.

### Questions et Informations diverses :

- Raphaël Ruffault fait un retour sur la réunion du 30/09 sur le thème de la **suppression des GPS pour les randos du lin et du chanvre** : Il existe sur les communes de Cardroc, La Chapelle Chaussée, St Briec des Iffs et Les Iffs, des balades sur le thème du lin et du chanvre. Celles-ci sont accompagnées d'un boîtier GPS qui agrmente la balade tout en indiquant le trajet. Les boîtiers GPS étant quelque peu obsolètes et que dorénavant nombreux sont ceux qui possèdent un smartphone, la démarche demandée est de faire passer les informations sur une application afin d'éviter l'utilisation des boîtiers GPS. Le but du projet est de mettre des informations, discours, trajets, images, sur une application pour être disponible sur les smartphones des randonneurs. Une estimation tarifaire devrait être faite pour financer ce projet. Actuellement deux parcours étaient disponibles sur chaque commune, peut être en rajouter, et même voir de les rejoindre pour faire un grand parcours sur l'ensemble des communes.
- **Bilan des Journées du patrimoine 2024** : Un programme riche avec des visites de sites remarquables et historique comme la visite traditionnelle du manoir de la Boulais, de l'église St-Ouen et du château de Montmuran. Une calèche a circulé dans le bourg et vers les différents sites. Cette année une visite commentée de l'architecture par l'association des communes du patrimoine rural de Bretagne, à laquelle la commune des Iffs est affiliée depuis l'an dernier, en lien la Région Bretagne ; cette dernière était présente pendant les deux jours pour son opération Coup de Cœur sur le thème du bâti ancien en terre. Le marché de créateurs a également rassemblé une 60ème d'exposants.
- **Journée palets-Choucroute à emporter** du 5 octobre organisée par le Comité des Fêtes des Iffs : 350 parts ont été vendues et 1€ sera reversé à l'association TYLYLOU ainsi que les dons reçus, l'argent de la tombola et les recettes de la vente de pains.
- **Organisation de la journée « du 11 novembre » sur avis du Comité Social Consultatif** : le conseil municipal prend note de l'organisation prévue le dimanche 10 novembre prochain avec photo des classes, cérémonie au monument aux morts puis repas à la salle Alphonse Vettier organisé par le comité social.
- **La CCBR en partenariat avec la région** : action en matière de développement économique qui aide le commerce et l'artisanat a remis la somme de 5 000€ à M. Merdrignac pour le lancement de son entreprise **Maintenance Energie 35** (entretien et dépannage des installations de chauffage et d'eau chaude, de vente et de pose de matériel, la mise en service et l'entretien sur le long terme) et lui apporter un élan supplémentaire.
- **Vitesse excessive à la Chesnais signalée** : une sensibilisation particulière va être menée.
- **Rapport d'activité 2023 du SDE 35** est présentée aux élus
- **Rapport 2024 du SMG eau 35** : remis aux élus pour lecture.
- **Un petit pont** sur le sentier de randonnées allant vers le château de Montmuran a été signalé comme instable, il va être restauré.
- **Date retenue pour la cérémonie des vœux du maire** : le vendredi 10 janvier à 19 heures.

La prochaine réunion de conseil a été fixée au lundi **02 décembre 2024 à 20 heures**

**FIN DE SÉANCE à 22 heures 30**